

Conditions générales de vente (CGV) chez Infracfitspot

1. Abonnements

Les abonnements semestriels et trimestriels font l'objet d'un contrat individuel sous conditions spécifiques.

2. Paiement

Les abonnements de 8, 20 et 40 séances sont payables d'avance, intégralement, lors de la première séance. Aucune séance ne pourra être effectuée sans règlement préalable. L'achat d'un abonnement vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

3. Validité des abonnements

8 séances : valable 3 mois à partir de la date de la première réservation.

20 et 40 séances : valable 6 mois à partir de la date de la première réservation.

-Les durées de validité sont fermes. Les séances non utilisées dans les délais seront perdues et non remboursées.

4. Non-transmissibilité

Tous les abonnements sont nominatifs et strictement non transmissibles à une autre personne.

5. Annulation ou modification d'une séance

Toute annulation ou modification doit être faite au minimum la veille de la séance prévue.

En cas de non-respect de ce délai ou de non-présentation, la séance est considérée comme due.

6. Report

Pour les 8, 20 et 40 séances, en cas de force majeure (blessure, maladie, etc.), l'abonnement peut être suspendu sur présentation d'un justificatif médical vérifié.

La validité sera prolongée de la durée de l'empêchement, dans la limite de 6 mois.

Ce report est accordé une seule fois par abonnement. Tout remboursement est exclu.

7. Retards aux séances

En cas de retard, la séance sera écourtée en conséquence. Aucun report ou prolongation ne sera accordé.

8. Modifications

InfracFitSpot se réserve le droit de modifier les conditions générales, les horaires ou les tarifs. Ces changements ne s'appliquent pas rétroactivement.

Article 9 - Responsabilité

Le Centre Infracfitspot s'engage à maintenir ses installations et équipements en bon état de fonctionnement, à respecter les normes usuelles de sécurité et d'hygiène, et à informer correctement le client de l'utilisation des machines.

L'utilisation des équipements se fait sous la seule responsabilité du client. Ce dernier s'engage à respecter les consignes données par le personnel et à utiliser les installations conformément à leur destination.

La responsabilité d'Infracfitspot est exclue pour tout dommage résultant d'une utilisation non conforme des équipements, d'un non-respect des consignes données, ou d'un état de santé du client qui n'aurait pas été déclaré préalablement.

Le client est seul responsable de la souscription d'assurances personnelles (accidents, responsabilité civile privée) couvrant les dommages pouvant survenir lors de l'utilisation des installations.

9. Droit applicable et for juridique

-Les présentes CGV sont soumises au droit suisse.

-En cas de litige, le for juridique est établi à Sierre sous réserve de l'art. 32 CPC